



GRAND CONSEIL

Postulat - 21_POS_62 - Rebecca Joly et consorts au nom Les Vert-e-s vaudois-e-s - Pour que le Canton de Vaud rejoigne l'appel du Rhône

Texte déposé :

L'Appel du Rhône est une mobilisation citoyenne, populaire et transnationale pour la reconnaissance d'une personnalité juridique du Rhône (de son glacier à son delta). Elle part du constat que la protection du Rhône, compris comme un ensemble d'écosystèmes fondamental à la fois pour les populations locales, pour la nature et pour le climat, est actuellement insuffisante. En témoignent les atteintes massives que subit tout le bassin du Rhône depuis des décennies, qui s'aggravent avec le temps: fonte du glacier, pollutions des eaux, déchets plastiques, aménagements qui portent atteinte aux biotopes, etc.

L'Appel du Rhône constate que "Les règles de protection, d'aménagement et d'utilisation du Rhône sont fragmentées entre un grand nombre d'instruments juridiques de part et d'autre de la frontière entre la Suisse et la France, et sont ainsi d'une grande complexité. Le caractère transfrontalier du Rhône renforce la nécessité d'une mise en œuvre d'une nouvelle norme fondamentale garantissant une réponse immédiate et efficace aux défis auxquels la survie du fleuve est confrontée".

Il y a divers précédents ailleurs dans le monde : la rivière Vilcabamba, en Equateur (2011), le fleuve Atrato, en Colombie (2016) ou encore le fleuve Whanganui, en Nouvelle-Zélande (2017). Ces démarches ont permis, de diverses manières, d'améliorer la prise de conscience des impératifs écologiques concernant ces cours d'eau, tout en favorisant l'émergence de nouveaux instruments de protection.

Concrètement, l'Appel du Rhône vise à encourager toutes les démarches permettant d'élargir les mécanismes de protection du Rhône par des nouveaux mécanismes de protection (droits de recours). L'Appel vise aussi évidemment à améliorer la prise de conscience de la nécessité d'améliorer la protection du Rhône et de toutes ses composantes naturelles.

L'Appel du Rhône a déjà été signé par un très grand nombre de particuliers, d'associations et de collectivités publiques, à l'image de la Ville de Lyon. Peu d'organismes en Suisse ont toutefois fait le pas à ce jour.

Par le présent postulat, les député.e.s soussigné.e.s demandent au Conseil d'Etat d'entreprendre toutes les démarches utiles pour que le Canton de Vaud soit signataire de l'Appel du Rhône.

Conclusion : Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

Cosignatures :

1. Alberto Cherubini (SOC)
2. Alice Genoud (VER)
3. Anne Baehler Bech (VER)
4. Cendrine Cachemaille (SOC)
5. Claude Nicole Grin (VER)
6. Didier Lohri (VER)
7. Elodie Lopez (EP)
8. Felix Stürner (VER)
9. Jean-Claude Glardon (SOC)
10. Jean-Marc Nicolet (VER)
11. Muriel Thalmann (SOC)
12. Nathalie Jaccard (VER)
13. Olivier Epars (VER)
14. Pierre Fonjallaz (VER)
15. Pierre Zwahlen (VER)
16. Sabine Glauser Krug (VER)
17. Séverine Evéquoz (VER)
18. Sylvie Podio (VER)
19. Vassilis Venizelos (VER)
20. Yannick Maury (VER)
21. Yves Paccaud (SOC)